

Poitiers, le 12 décembre 2023

Viabilité hivernale : sécuriser les routes en hiver

Alain PICHON, Président du Département de la Vienne, Gilbert BEAUJANEAU, Vice-Président du Département de la Vienne en charge des Routes et des Mobilités, Marie-Renée DESROSES, Vice-Présidente et Rapporteur de la Commission Routes et Mobilités, Sandrine BARRAUD, Conseillère Départementale et membre de la Commission Routes et Mobilités, ont présenté le dispositif de Viabilité Hivernale mis en place du 8 décembre au 1er mars sur 2 700 kilomètres de routes départementales.

La Vienne est classée en zone climatique à « hiver peu rigoureux » et à « enneigement faible » ce qui correspond à des chutes de neige de 2 à 3 cm par heure, exceptionnellement 5 cm par heure. Le département de la Vienne bénéficie certes d'une situation privilégiée, cependant, des intempéries hivernales (neige ou verglas) ne sont pas exclues, occasionnant des problèmes de sécurité. Aussi, pour intervenir rapidement et sécuriser les routes, le Département de la Vienne met en place, chaque hiver, le service de Viabilité Hivernale.



> L'organisation et les moyens mis en oeuvre

L'organisation des moyens mis en œuvre par le Département de la Vienne est adaptée pour répondre aux intempéries les plus courantes (verglas, gelée blanche...) dans des délais raisonnables et pour éviter que des situations exceptionnelles ne se prolongent. **Le dispositif de Viabilité Hivernale est mis en place sur les 2 700 km de routes** (sur un total de 4 780 km de voirie départementale) qui font l'objet d'une attention particulière de la part des équipes. Il mobilise, chaque hiver, **100 agents prêts à intervenir de 5h à 22h tous les jours**, en situation courante, entre le 8 décembre et le 1er mars 2024.

Cependant, en période critique, toutes les routes ne peuvent être ni surveillées ni traitées en

même temps, ni dans les mêmes délais. Des priorités sont établies en fonction du réseau en privilégiant les axes principaux pour ensuite réaliser les axes secondaires.

25 unités d'intervention (composées de deux agents) équipées de camions avec saleuse et lame de déneigement sont mobilisées sur 2 780 km de voies du réseau départemental, dont environ 1 000 km de voies prioritaires. Le Département signe aussi des conventions avec des communautés de communes, des communes, des syndicats de voiries, des exploitants agricoles, pour assurer la desserte des communes à l'écart des circuits prioritaires.

En cas de situation exceptionnelle, les services du Département mettent en place une cellule de crise au siège de la Direction des routes ou à la Préfecture de la Vienne pour coordonner les moyens et actions d'urgence.

> Une surveillance constante pour assurer la sécurité des usagers

Le stock de sel en début de saison est de l'ordre de 4 000 tonnes, réparti dans chacun des centres d'exploitations. Les stocks sont plus conséquents à Poitiers et Châtellerauld (500 à 600 tonnes par dépôt) puis à Mirebeau, Charroux et Saint-Savin (250 tonnes par dépôts). **Le déclenchement des interventions est déterminé en fonction de l'analyse des prévisions météorologiques routières spécifiques puisque le service des routes dispose d'un contrat avec Météo France**, avec des prévisions atmosphériques précises avec cartographie détaillée.



Le déclenchement des interventions s'organise suivant deux modalités :

- **En curatif** suivant l'analyse de l'observation de la situation sur le terrain réalisée par 13 patrouilleurs en poste dès 4h du matin.
- **En préventif** avec des traitements (type pré-salages) visant à anticiper les phénomènes glissants prévisibles sur les réseaux de première priorité. Pour la saison 2023/2024, en complément d'organisation, les circuits de présalage ont été identifiés et cartographiés. En fonction des conditions météo une action préventive pourra être déclenchée. Les équipes opérationnelles connaissent de manière préétablie les circuits prioritaires à traiter.

Le coût moyen annuel du service de viabilité hivernale s'élève à 300 000 €.



Dans quel cas utiliser le salage préventif ?

L'objectif du traitement préventif est la recherche à la fois de la plus grande sécurité et de la plus grande efficacité vis-à-vis de conditions verglaçantes certaines.

Pour ce faire, le salage préventif ne doit pas se pratiquer trop longtemps avant le risque d'apparition du verglas, d'où la nécessité de surveiller l'évolution des conditions météorologiques. Dans tous les cas, il convient de :

- ✓ Ne saler que pour obtenir un dosage homogène et sel restant suffisamment longtemps sur la chaussée
- ✓ Limiter autant que possible le dosage
- ✓ Traiter une largeur restreinte afin que la circulation étale la bouillie de sel sur la largeur totale de la chaussée

Le traitement préventif ne dispense pas de la surveillance du réseau.

Chiffres clés de la Viabilité Hivernale

- Un cadre
- Un veilleur qualifié
- 12 patrouilleurs
- 25 équipes d'intervention de deux agents de la Direction Départementale des Routes
- 11 entrepreneurs et exploitants agricoles
- 10 équipes de syndicats de voirie, de communautés de communes et de communes
- 2 700 km de routes traitées sur les 4 780 km de routes départementales

Zoom sur le centre d'exploitation de Poitiers

Le centre d'exploitation de Poitiers est organisé pour assurer le traitement des routes à forts trafics majoritairement autour de Poitiers, les RD 910 et RD162, la RD 30, la RD3, la RD 4, et la RD 951.

18 agents et 3 patrouilleurs pour la saison avec 3 camions de 26 tonnes équipés de saleuses à bouillie de sel de 6 M³ et de lames rabet sont mobilisés pour assurer ces interventions de viabilité hivernale.

Pour la surveillance du réseau et permettre le déclenchement des interventions en fonction de l'apparition du phénomène glissant, de sa nature, de sa localisation précise, le patrouilleur réalise une tournée des secteurs en privilégiant les points sensibles, zone de la cassette RD 910, côte du Poirée RD 4 entre autres... Il relève à l'aide de capteurs de température et d'hygrométrie de l'air et du sol les données permettant de prendre la décision d'intervention avec adaptation des données techniques d'intervention (dosage, points singuliers, largeur de traitement, adaptation des passages....).

Le déclenchement des interventions s'organise suivant deux modalités :

- En préventif avec des traitements (type pré-salages) visant à anticiper les phénomènes glissants prévisibles sur les réseaux de première priorité (utilisation des bouillies de sel).
- En curatif suivant l'analyse de l'observation de la situation sur le terrain, réalisée par le patrouilleur en poste dès 4h du matin.

Les itinéraires à traiter représentent au total 362 Km de routes départementales.

Pour assurer ces traitements un stock global de sel de 600 tonnes est présent sur le site du centre d'exploitation de Poitiers.

Ces interventions nécessitent la plus grande prudence et de la technicité, les axes constituant les secteurs sont pour partie des 2 X 2 voies où les engins évoluent dans des trafics parfois denses et où les dosages de sels doivent être maîtrisés fréquemment en fonction des configurations, tout en limitant au maximum les quantités de fondants répandus dans l'environnement. Les agents et patrouilleurs sont formés, les saleuses sont étalonnées et munies de dispositifs de réglages de débits et de la surface de diffusion.

Qui traite les routes ?

- Les routes départementales par le Département, à partir des Centres d'Exploitation
 - 925 km en priorité 1
 - 1231 km en priorité 2
 - 539 km en priorité 3
- Les routes nationales par l'État (RN 147, RN 149, RN 10)
- L'autoroute A10 par Cofiroute et les ASF
- Les routes communales par les mairies

